

FINAL TERMS DATED 10 MARCH 2023

BNP Paribas Issuance B.V.
(incorporated in The Netherlands)
(as Issuer)

Legal entity identifier (LEI): 7245009UXRIGIRYOBR48

BNP Paribas
(incorporated in France)
(as Guarantor)

Legal entity identifier (LEI): R0MUWSFPU8MPRO8K5P83

(Warrant and Certificate Programme)

EUR "Bull and Bear" Open-End Certificates relating to a Share

Series Number FRBNPP0459D5 (Eurazeo SE)

BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
(as Manager)

Any person making or intending to make an offer of the Securities may only do so:

- (i) in those Non-exempt Offer Jurisdictions mentioned in Paragraph 37 of Part A below, provided such person is a Manager or Authorised Offeror (as such term is defined in the Base Prospectus and that the offer is made during the Offer Period specified in that paragraph and that any conditions relevant to the use of the Base Prospectus are complied with; or
- (ii) otherwise in circumstances in which no obligation arises for the Issuer, the Guarantor or any Manager to publish a prospectus pursuant to Article 3 of the Prospectus Regulation or to supplement a prospectus pursuant to Article 23 of the Prospectus Regulation, in each case, in relation to such offer.

None of the Issuer, the Guarantor or any Manager has authorised, nor do they authorise, the making of any offer of Securities in any other circumstances.

PART A - CONTRACTUAL TERMS

Terms used herein shall be deemed to be defined as such for the purposes of the Conditions (the "**Conditions**") set forth in the Base Prospectus dated 1 July 2021, each Supplement to it published and approved on or before the date of these Final Terms (copies of which are available as described below) and any other Supplement to it which may have been published and approved before the issue of any additional amount of Securities (the "**Supplements**") (provided that to the extent any such Supplement (i) is published and approved after the date of these Final Terms and (ii) provide for any change to the Conditions of the Securities such changes shall have no effect with respect to the Conditions of the Securities to which these Final Terms relate) which are incorporated by reference in the Base Prospectus dated 1 July 2022. This document constitutes the Final Terms of the Securities described herein for the purposes of the Regulation (EU) 2017/1129 (as amended, the "**Prospectus Regulation**") and must be read in conjunction with the Base Prospectus dated 1 July 2022 and any supplements to it to obtain all relevant information, which together constitute a base prospectus for the purposes of the Prospectus Regulation (the "**Base Prospectus**"), including the Conditions incorporated by reference in the Base Prospectus. A summary of the Securities is annexed to these Final Terms.. **The Base Prospectus, any Supplement(s) to the Base Prospectus and these Final Terms are available for viewing on the following website: www.produitsdebourse.bnpparibas.fr for public offering in France and copies may be obtained free of charge at the specified offices of the Security Agents.**

References herein to numbered Conditions are to the terms and conditions of the relevant series of Securities and words and expressions defined in such terms and conditions shall bear the same meaning in these Final Terms in so far as they relate to such series of Securities, save as where otherwise expressly provided.

These Final Terms relate to the series of Securities as set out in "Specific Provisions for each Series" below. References herein to "**Securities**" shall be deemed to be references to the relevant Securities that are the subject of these Final Terms and references to "**Security**" shall be construed accordingly.

SPECIFIC PROVISIONS FOR EACH SERIES

Series Number / ISIN Code	No. of Securities issued	No. of Securities	Mnemonic Code	Issue Price per Security (expressed in the Calculation Currency)/ Bull CV ₀ / Bear CV ₀	Bull / Bear	Leverage Factor	Reset Threshold Percentage	Dividend Percentage	Fee / Fee Range	Interest Margin / Minimum Interest Margin / Maximum Interest Margin	Hedging Cost / Minimum Hedging Cost / Maximum Hedging Cost	Reference Floating Rate Option	Reference Floating Rate Option Page	Redemption Date	SPECIFIED SECURITIES PURSUANT TO SECTION 871(m)
FRBNPP0459D5	50,000	150,000	M00GB	EUR 10*	Bull	10	9%	85%	2% / (0%; 10%)	0% / -5% / 5%	0% / -10% / 10%	EURIBOR 1M	EURIBOR1MD=	Open-end	No

*As at the initial Issue Date 09/05/2022

Series Number / ISIN Code	Type of Share	Share Company / Share	Share Currency	ISIN of Share	Share Company Website	Exchange	Exchange Website	Exchange Rate	Observation Price	Observation Price Source
FRBNPP0459D5	Ordinary	EURAZEO SE	EUR	FR0000121121	www.eurazeo.com	Euronext Paris	www.euronext.com	1	Traded price	Exchange

GENERAL PROVISIONS

The following terms apply to each series of Securities:

1. **Issuer:** BNP Paribas Issuance B.V.
2. **Guarantor:** BNP Paribas
3. **Trade Date:** Not applicable.
4. **Issue Date:** 10 March 2023.
5. **Consolidation:**

Series Number FRBNPP0459D5 (Eurazeo SE)
The Securities are to be consolidated on the Issue Date and form a single series with the current outstanding amount of the Securities of the same Series.
6. **Type of Securities:**

(a) Certificates.

(b) The Securities are Share Securities.

The provisions of Annex 3 (Additional Terms and Conditions for Share Securities) shall apply.

Unwind Costs: Applicable.
7. **Form of Securities:** Dematerialised bearer form (*au porteur*).
8. **Business Day Centre(s):** The applicable Business Day Centre for the purposes of the definition of "Business Day" in Condition 1 is TARGET2.
9. **Settlement:** Settlement will be by way of cash payment (Cash Settled Securities).
10. **Rounding Convention for cash Settlement Amount:** Not applicable.
11. **Variation of Settlement:**

Issuer's option to vary settlement: The Issuer does not have the option to vary settlement in respect of the Securities.
12. **Final Payout:**

ETS Payout: **Constant Leveraged Products:**

ETS Final Payout 2300.

Bull Certificates or Bear Certificates (see the "Specific Provisions for each Series" above)

"Specified Venue" means Euronext Paris.
- Aggregation:** Not applicable.
13. **Relevant Asset(s):** Not applicable.
14. **Entitlement:** Not applicable.
15. **Exchange Rate:** The Exchange Rate means one (1) if the relevant Calculation Currency is the same as the Settlement Currency or otherwise the rate of exchange (including any rates of exchange pursuant to which the relevant rate of exchange is derived) determined by the Calculation Agent by reference to www.bloomberg.com/markets/currencies/fx-fixings (or any successor page thereto, as determined by the Calculation Agent) at approximately 2.00 p.m. Frankfurt time for conversion of any amount into the relevant Settlement Currency or Calculation Currency, as applicable, provided that, if such source is not available, such rate of exchange may be determined by the Calculation Agent by reference to such sources as it considers to be appropriate acting in good faith and in a commercially reasonable manner, having taken into account relevant market practice;
16. **Settlement Currency:** The settlement currency for the payment of the Cash Settlement Amount is Euro ("EUR").

- | | |
|--|---|
| 17. Syndication: | The Securities will be distributed on a non-syndicated basis. |
| 18. Minimum Trading Size: | Not applicable. |
| 19. Principal Security Agent: | BNP Paribas SA. |
| 20. Calculation Agent: | BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
1 rue Laffitte 75009 Paris, France. |
| 21. Governing law: | French law. |
| 22. Masse provisions (Condition 9.4): | Not applicable. |

PRODUCT SPECIFIC PROVISIONS

- | | |
|--|---|
| 23. Index Securities: | Not applicable. |
| 24. Share Securities/ETI Share Securities: | Applicable. |
| | Share Securities: Applicable. |
| (a) Share(s)/Share Company/Basket Company/GDR/ADR/ETI Interest/Basket of ETI Interests: | In respect of a Series, the share specified in the Type of Share and issued by the Share Company in each case in respect of such Series in Specific Provisions for each Series above (each a " Share ").

Stapled Shares applicable.
The Stapled Share Constituent are:
- Unibail–Rodamco SE
- WFD Unibail-Rodamco N.V. |
| (b) Relative Performance Basket: | Not applicable. |
| (c) Share/ETI Interest Currency: | See the Specific Provisions for each Series above. |
| (d) ISIN of Share(s)/ETI Interest(s): | See the Specific Provisions for each Series above. |
| (e) Exchange(s): | See the Specific Provisions for each Series above. |
| (f) Related Exchange(s): | All Exchanges. |
| (g) Exchange Business Day: | Single Share Basis. |
| (h) Scheduled Trading Day: | Single Share Basis. |
| (i) Weighting: | Not applicable. |
| (j) Settlement Price: | Official closing price. |
| (k) Specified Maximum Days of Disruption: | Twenty (20) Scheduled Trading Days. |
| (l) Valuation Time: | The Scheduled Closing Time as defined in Condition 1. |
| (m) Redemption on Occurrence of an Extraordinary Event: | Delayed Redemption on Occurrence of an Extraordinary Event: Not applicable. |
| (n) Share/ETI Interest Correction Period: | As per Conditions. |
| (o) Dividend Payment: | Not applicable. |
| (p) Listing Change: | Applicable. |
| (q) Listing Suspension: | Applicable. |
| (r) Illiquidity: | Applicable. |
| (s) Tender Offer: | Applicable |
| (t) Hedging Liquidity Event: | Applicable. |

- Maximum Hedging Liquidity Level: 25% per cent.
25. **ETI Securities:** Not applicable.
26. **Debt Securities:** Not applicable.
27. **Commodity Securities:** Not applicable.
28. **Currency Securities:** Not applicable.
29. **Futures Securities:** Not applicable.
30. **OET Certificates:** Not applicable.
31. **Illegality (Condition 7.1) and Force Majeure (Condition 7.2):** Illegality: redemption in accordance with Condition 7.1(d).
Force Majeure: redemption in accordance with Condition 7.2(b).
32. **Additional Disruption Events and Optional Additional Disruption Events:** (a) Additional Disruption Events: Applicable.
(b) The following Optional Additional Disruption Events apply to the Securities: Administrator/Benchmark Event; Insolvency Filing.
(c) Redemption:
Delayed Redemption on Occurrence of an Additional Disruption Event and/or Optional Additional Disruption Event: Not applicable.
33. **Knock-in Event:** Not applicable.
34. **Knock-out Event:** Not applicable.

PROVISIONS RELATING TO WARRANTS

35. **Provisions relating to Warrants:** Not applicable.

PROVISIONS RELATING TO CERTIFICATES

36. **Provisions relating to Certificates:** Applicable.
- (a) **Notional Amount of each Certificate:** Not applicable.
- (b) **Instalment Certificates:** The Certificates are not Instalment Certificates.
- (c) **Issuer Call Option:** Applicable.
- (i) **Optional Redemption Date(s):** The day falling four (4) Business Days immediately following the relevant Optional Redemption Valuation Date.
- (ii) **Optional Redemption Valuation Date(s):** The Valuation Date.
- (iii) **Optional Redemption Amount(s):** Call Payout 2300.
- (iv) **Minimum Notice Period:** Not less than ten (10) calendar days prior to the contemplated Optional Redemption Valuation Date.
- (v) **Maximum Notice Period:** Not applicable.
- (d) **Holder Put Option:** Applicable.
- (i) **Optional Redemption Date(s):** The day falling four (4) Business Days immediately following the relevant Optional Redemption Valuation Date.
- (ii) **Optional Redemption Valuation Date:** The last Relevant Business Day in March in each year commencing in March of the calendar year after the Issue Date, subject to adjustment in the event that such day is a Disrupted Day as provided in the definition of Valuation Date in Condition 25.
- (iii) **Optional Redemption Amount(s):** Put Payout 2300.
- (iv) **Minimum Notice Period:** Not less than 30 days prior to the next occurring Optional Redemption Valuation Date.

- (v) **Maximum Notice Period:** Not applicable.
- (e) **Automatic Early Redemption:** Not applicable.
- (f) **Strike Date:** Not applicable.
- (g) **Strike Price:** Not applicable.
- (h) **Redemption Valuation Date:** Not applicable.
- (i) **Averaging:** Averaging does not apply to the Securities.
- (j) **Observation Dates:** Not applicable.
- (k) **Observation Period:** Not applicable.
- (l) **Settlement Business Day:** Not applicable.
- (m) **Cut-off Date:** Not applicable.
- (n) **Identification information of Holders as provided by Condition 26:** Not applicable.

DISTRIBUTION

- 37. **Non exempt Offer:** Applicable.
 - (i) **Non-exempt Offer Jurisdictions:** France.
 - (ii) **Offer Period:** From (and including) the Issue Date until (and including) the date on which the Securities are delisted.
 - (iii) **Financial intermediaries granted specific consent to use the Base Prospectus in accordance with the Conditions in it:** The Manager and BNP Paribas.
 - (iv) **General Consent:** Not applicable.
 - (v) **Other Authorised Offeror Terms:** Not applicable.
- 38. **Additional U.S. Federal income tax considerations:**

The Securities may be Specified Securities for the purpose of Section 871(m) of the U.S. Internal Revenue Code of 1986 as stated in "Specific Provisions for each Series" above. If the Securities are Specified Securities, then the following provisions will apply.

Additional information regarding the application of Section 871(m) to the Securities will be available at www.produitsdebourse.bnpparibas.fr. The Issuer will arrange for withholding under Section 871(m) to be imposed on any dividend equivalent payment at a rate of 30 per cent.

Payments on the Specified Securities are calculated by reference to Net Dividends. By purchasing a Specified Security, the parties agree that in calculating the relevant payment amount the Issuer has withheld, and the purchaser is deemed to have received 30 per cent. of any dividend equivalent payments (as defined in Section 871(m) of the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended) in respect of the relevant U.S. securities. The Issuer will not pay any additional amounts to the holder on account of the Section 871(m) amount deemed withheld.

For this purpose, "**Net Dividends**" means the dividends paid by an issuer of a security net of 30 per cent. U.S. federal withholding tax.
- 39. **Prohibition of Sales to EEA and UK Retail Investors:**
 - (a) **Selling Restriction:** Not applicable.

(b) **Legend:**

Not applicable.

Responsibility

The Issuer accepts responsibility for the information contained in these Final Terms. To the best of the knowledge of the Issuer (who has taken all reasonable care to ensure that such is the case), the information contained herein is in accordance with the facts and does not omit anything likely to affect the import of such information.

Signed on behalf of BNP Paribas Issuance B.V
As Issuer:



By: Vincent Dechaux Duly authorised

PART B - OTHER INFORMATION

1. Listing and Admission to trading - De listing

Application has been made to list the Securities on Euronext Access Paris and to admit the Securities described herein for trading on Euronext Access Paris, with effect from the Issue Date.

The de-listing of the Securities on the exchange specified above shall occur on at the opening time on the Valuation Date, subject to any change to such date by such exchange or any competent authorities, for which the Issuer and the Guarantor shall under no circumstances be liable.

2. Ratings

The Securities have not been rated.

3. Interests of Natural and Legal Persons Involved in the Issue

Save as discussed in the "*Potential conflicts of interest*" paragraph in the "*Risks*" section in the Base Prospectus, so far as the Issuer is aware, no person involved in the issue of the Securities has an interest material to the issue.

4. Reasons for the Issue, Estimated Net Proceeds and Total Expenses

- | | |
|--------------------------------------|---|
| (a) Reasons for the Issue: | See "Use of Proceeds" in the Base Prospectus. |
| (b) Estimated net proceeds: | EUR 14,950.00 |
| (c) Estimated total expenses: | The estimated total expenses are not available. |

5. Performance of Underlying/Formula/Other Variable and Other Information concerning the Underlying Reference

See Base Prospectus for an explanation of effect on value of Investment and associated risks in investing in Securities.

Information on each Share shall be available on the relevant Share Company website as set out in "Specific Provisions for each Series" in Part A.

Past and further performances of each Share are available on the relevant Exchange website as set out in "Specific Provisions for each Series" in Part A and the volatility of each Share as well as the Exchange Rate may be obtained from the Calculation Agent at the phone number: **0 800 235 000**.

SHARE DISCLAIMER

The issue of the Securities is not sponsored or promoted by any Share Company and is under the sole responsibility of BNP Paribas. No Share Company makes any representation whatsoever nor promotes the growth of the Securities in relation to their Shares and consequently does not have any financial or legal obligation with respect to the Securities. In addition, Securities do not give the right to dividends distributed by the Share Company or voting rights or any other right with respect of the Share Company.

6. Operational Information

Relevant Clearing System(s): Euroclear France.

7. Terms and Conditions of the Non-Exempt Offer

Offer Price: The price of the Certificates will vary in accordance with a number of factors including, but not limited to, the price of the relevant Share.

Conditions to which the offer is subject: Not applicable.

Description of the application process: Not applicable.

Details of the minimum and/or maximum amount of the application: Minimum purchase amount per investor: One (1) Certificate.

Maximum purchase amount per investor: The number of Certificates issued in respect of each Series of Certificates.

Description of possibility to reduce subscriptions and manner for refunding amounts paid in excess by applicants: Not applicable.

Details of the method and time limits for paying up and delivering Securities: The Certificates are cleared through the clearing systems and are due to be delivered on or about the second Business Day after their purchase by the

investor against payment of the purchase amount.

Manner in and date on which results of the offer are to be made public:

Not applicable.

Procedure for exercise of any right of pre-emption, negotiability of subscription rights and treatment of subscription rights not exercised:

Not applicable.

Process for notification to applicants of the amount allotted and indication whether dealing may begin before notification is made:

Not applicable.

Amount of any expenses and taxes charged to the subscriber or purchaser:

Series Number	Issue Price per Security	Expenses included in the Issue Price
FRBNPP0459D5	EUR 0.299	EUR 0.001

8. Intermediaries with a firm commitment to act

Name and address of the entities which have a firm commitment to act as intermediaries in secondary trading, providing liquidity through bid and offer rates and a description of the main terms of their commitment:

None.

9. Placing and Underwriting

Name(s) and address(es), to the extent known to the issuer, of the placers in the various countries where the offer takes place:

None.

Name and address of the co-ordinator(s) of the global offer and of single parts of the offer:

BNP Paribas
20 Boulevard des Italiens, 75009 Paris, France.

Name and address of any paying agents and depository agents in each country (in addition to the Principal Paying Agent):

Not applicable.

Entities agreeing to underwrite the issue on a firm commitment basis, and entities agreeing to place the issue without a firm commitment or under "best efforts" arrangements:

BNP Paribas Arbitrage S.N.C.

When the underwriting agreement has been or will be reached:

Not applicable.

10. EU Benchmarks Regulation

EU Benchmarks Regulation: Article 29(2) statement on benchmarks:

Applicable: Amounts payable under the Securities are calculated by reference to the relevant Benchmark which is provided by the relevant Administrator, as specified in the table below.

As at the date of these Final Terms, the relevant Administrator is not included / included, as the case may be, in the register of Administrators and Benchmarks established and maintained by the European Securities and Markets Authority ("ESMA") pursuant to article 36 of the Benchmarks Regulation (Regulation (EU) 2016/1011) (the "BMR"), as specified in the table below.

As far as the Issuer is aware, the transitional provisions in Article 51 of the BMR apply, such that the relevant Administrator is not currently required to obtain authorisation/registration, as specified in the table below.

Benchmark	Administrator	Register
EURIBOR 1M	European Money Markets Institute (EMMI)	Included
SOFR	Federal Reserve Bank of New York	Not included

Résumé

Section A - Introduction et Avertissements

Avertissements

Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base et aux Conditions Définitives applicables.

Toute décision d'investir dans les Titres concernés doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base dans son ensemble, y compris tous documents incorporés par référence et les Conditions Définitives applicables.

Les investisseurs peuvent être exposés à une perte partielle ou totale de leur investissement.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives applicables est intentée devant un tribunal d'un Etat Membre de l'Espace Economique Européen, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale de l'Etat Membre où l'action est intentée, avoir à supporter les frais de traduction de ce Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables avant le début de la procédure judiciaire.

La responsabilité civile sera recherchée dans cet Etat Membre auprès de l'Émetteur ou du Garant (le cas échéant) sur la seule base du présent résumé, y compris sa traduction, mais seulement si le contenu du résumé est jugé trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, ou, s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces Titres.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

Nom et les codes internationaux d'identification des valeurs mobilières (codes ISIN)

EUR "Bull and Bear" Open-End certificats sur Action

Numéro International d'Identification des Valeurs Mobilières ("ISIN") : veuillez-vous référer aux tableaux ci-dessous.

Identité et coordonnées de l'émetteur

BNP Paribas Issuance B.V. ("BNPP B.V." ou l'"Émetteur"). L'Émetteur a été constitué aux Pays-Bas sous la forme d'une société non cotée en bourse à responsabilité limitée de droit néerlandais, et son siège social est situé Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas. Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : 7245009UXRIGIRYOBR48

Identité et coordonnées de l'offreur

BNP Paribas Warrants & Certificats, 20 boulevard des Italiens 75009 Paris France, n°0 800 235 000.

Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui approuve le prospectus

Autorité Néerlandaise des Marchés Financiers ("AFM"), Postbus 11723 - 1001 GS Amsterdam, Pays-Bas. www.afm.nl

Date d'approbation du prospectus

Ce Prospectus a été approuvé le 1 juillet 2022 par l'AFM, tel que modifié ou complété à tout moment par des suppléments.

Section B - Informations clés sur l'émetteur

Qui est l'émetteur des valeurs mobilières?

Siège social / forme juridique / IEJ / droit régissant ses activités / pays d'origine

L'Émetteur a été constitué aux Pays-Bas sous la forme d'une société non cotée en bourse à responsabilité limitée de droit néerlandais, et son siège social est situé Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas. Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : 7245009UXRIGIRYOBR48. La notation de crédit à long terme de BNPP B.V. est : A+ avec une perspective stable (S&P Global Ratings Europe Limited) et la notation de crédit à court terme de BNPP B.V. est : A-1 (S&P Global Ratings Europe Limited).

Principales activités

L'Émetteur a pour activité principale d'émettre et/ou d'acquérir des instruments financiers de toute nature et de conclure des contrats à cet effet pour le compte de différentes entités au sein du Groupe BNPP. Les actifs de BNPP B.V. sont constitués des obligations des autres entités du Groupe BNPP. Les Titulaires de titres de BNPP B.V. seront, sous réserve des dispositions de la Garantie pertinente émise par BNPP, exposés à la capacité des entités du Groupe BNPP à exécuter leurs obligations en vertu de ces contrats de couverture et peuvent subir des pertes si ces entités ne respectent pas leur engagement.

Principaux actionnaires

BNP Paribas détient 100% du capital de BNPP B.V.

Identité de ses principaux dirigeants

L'Administrateur de l'Émetteur est BNP Paribas Finance B.V. Administrateurs de BNP Paribas Finance B.V. : Edwin Herskovic/Erik Stroet/Folkert van Asma/Richard Daelman/Geert Lippens/Matthew Yandle.

Identité de ses contrôleurs légaux des comptes

Mazars N.V. sont les auditeurs de l'Émetteur. Mazars N.V. est un cabinet d'expertise comptable indépendant aux Pays-Bas, enregistré auprès de la NBA (Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants).

Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur?

Informations financières clés

Compte de résultat

En €	Année	Année-1		
Bénéfice/perte d'exploitation	31/12/2021	31/12/2020		
	47 856	54 758		

Bilan				
	Année	Année-1		
En €	31/12/2021	31/12/2020		
Endettement financier net (dette à long terme plus dette à court terme moins trésorerie)	87 075 921 726	69 621 531 827		
Ratio courant (actif courant/passif courant)	1	1		
Ratio dette sur capitaux propres (total du passif/total des capitaux propres)	133 566	112 649		
Ratio de couverture des intérêts (résultat d'exploitation/charge d'intérêts)	Aucune charge d'intérêt	Aucune charge d'intérêt		
État des flux de trésorerie				
	Année	Année-1		
En €	31/12/2021	31/12/2020		
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	622 151	-563 228		
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	0	0		
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	0	0		

Réserves dans le rapport d'audit

Sans objet, il n'existe aucune réserve dans le rapport d'audit sur les informations financières historiques contenues dans le Prospectus de Base.

Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur?

Non applicable. BNPP B.V. est une société opérationnelle. La solvabilité de BNPP B.V dépend de la solvabilité de BNPP.

Section C - Informations clés sur les valeurs mobilières

Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières?

Nature, catégorie et code ISIN

Les Titres sont des certificats ("Certificats") et sont émis en Souches. Code ISIN: veuillez-vous référer aux tableaux ci-dessous.

Monnaie / dénomination / valeur nominale / nombre de valeurs mobilières émises / échéance

La devise de Titres est l' Euro ("EUR"). Les Titres n'ont pas de valeur nominale. Nombre/échéance des Titres : veuillez-vous référer aux tableaux ci-dessous.

Droits attachés aux valeurs mobilières

Maintien de l'Emprunt à son Rang - Les modalités des Titres ne contiendront aucune clause de maintien de l'emprunt à son rang.

Cas de Défaut - Les modalités des Titres ne prévoient pas de cas de défaut.

Loi applicable - Les Titres sont soumis au droit français.

Intérêts - Les Titres ne portent pas intérêts et ne donneront lieu à aucun paiement d'intérêts.

Sous-jacent - Action.

Remboursement - Les Titres sont des Titres à Règlement en Numéraire.

A moins qu'il n'ait été préalablement remboursé ou racheté et annulé, chaque Titre habilite son titulaire à recevoir de l'Émetteur à la Date de Remboursement un Montant de Règlement en numéraire :

Effet de Levier Constant: produits sans terme (*Open-ended*) qui ont un rendement calculé par référence à un effet de levier déterminé quotidiennement par rapport à la performance positive ou négative d'un Sous-Jacent de Référence. Il n'y a pas de capital garanti.

Introduction

En ce qui concerne (i) la performance des Certificats Bull (ou Certificats Leverage), la performance du Certificat Bull sur un jour sera égale à la performance à effet de levier du Sous-Jacent de Référence ce même jour (qui peut être positive ou négative), et en ce qui concerne (ii) les Certificats Bear (ou Certificats Short), la performance à effet de levier du Sous-Jacent de Référence applicable sur un jour (qui peut être positive ou négative) aura un effet inverse sur la performance du Certificat Bear ce même jour.

Financing Amount and Reset Threshold (Montant de Financement et Seuil de Réinitialisation)

Dans chaque cas, la performance du Certificat Bull ou du Certificat Bear (selon le cas) sera ajustée de la Composante de Financement applicable. La Composante de Financement représente le coût d'emprunt de l'argent pour créer l'effet de levier, le coût de la couverture des Titres et de la commission et a, par conséquent, un impact sur la valeur des Certificats.

La performance des Certificats sur toute période supérieure à un jour étant dérivée de la performance capitalisée quotidiennement du Sous-Jacent de Référence au cours de cette période, la performance de ce Certificat peut différer de manière importante du Facteur Effet de Levier multiplié par la performance d'ensemble du Sous-Jacent de Référence sur la même période.

Les Certificats Bull et les Certificats Bear incluent une caractéristique, le Seuil de réinitialisation, qui est un pourcentage fixe appliqué à la valeur du Sous-Jacent de Référence observée à l'heure de calcul précédente. Si le dernier prix négocié du Sous-Jacent de Référence franchit à tout moment le Seuil de Réinitialisation, un Événement de Réinitialisation sera réputé s'être produit. Le Seuil de Réinitialisation sera alors mis à jour et à partir de ce moment, les prix seront basés sur le Prix de Réinitialisation jusqu'au prochain Événement de Réinitialisation ou jusqu'à la prochaine Heure de Calcul, la première occurrence étant retenue.

Issuer Call Option and Holder Put Option (Option d'Achat de l'Émetteur et Option de Vente du Titulaire)

L'Émetteur peut décider de rembourser par anticipation les Certificats Bull ou les Certificats Bear (selon le cas) en donnant un préavis écrit aux Titulaires de Titres. Les Titulaires de Titres peuvent résilier aussi leur position dans les Certificats par l'exercice de l'Option Put (de Vente) de l'Émetteur en donnant un préavis écrit à l'Émetteur.

Final Payout (Paiement Final)

Les Titulaires de Titres recevront un Paiement (Formule de Paiement Final ETS 2300) égal à la Valeur en Numéraire du Bull (dans le cas de Certificats Bull) ou à la Valeur en Numéraire du Bear (dans le cas de Certificats Bear) à la Date d'Évaluation, dans chaque cas, converti dans la Devise de Règlement au Taux de Change à la Date d'Évaluation applicable

Les fluctuations du taux de change de la devise concernée affecteront aussi la valeur des Certificats.

"**Bear Certificate Value (Valeur du Certificat Bear)**" ou "**Bear CV_t**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, un montant calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :

$$\max [Bear CV_{t-1} \times (1 - L \times (\frac{U_t + div_t^{gross}}{U_{t-1}} - 1)) + FC_t ; 0.5\% \times Bear CV_{t-1}]$$

"**Bull Certificate Value (Valeur du Certificat Bull)**" ou "**Bull CV_t**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, un montant calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :

$$\max [Bull CV_{t-1} \times (1 + L \times (\frac{U_t + div_t^{net}}{U_{t-1}} - 1)) + FC_t ; 0.5\% \times Bull CV_{t-1}]$$

"**Valuation Date (Date d'Évaluation)**" désigne, la première occurrence entre :

- la date désignée en tant que telle par l'Émetteur à condition que cette date soit déterminée par l'Émetteur et notifiée aux Titulaires au plus tard, le dixième (10^{ème}) Jour Ouvrable Applicable qui précède la Date d'Évaluation envisagée ;
- dans le cas de l'Option de Vente du Titulaire, la Date d'Évaluation du Remboursement Optionnel ; ou
- dans le cas de l'Option d'Achat de l'Émetteur, la Date d'Évaluation du Remboursement Optionnel applicable.

Si dans la détermination par l'Agent de Calcul le Prix d'Observation du Sous-Jacent de Référence à un ou plusieurs moment(s) (chacun de ces moments une "**Reset Event Determination Time (Heure de Détermination d'un Événement de Réinitialisation)**" pendant toute Observation Time Period (Période d' Observation) est (i) égal ou supérieur au Seuil de réinitialisation (dans le cas des Certificats Bear) ou (ii) égal à ou inférieur au Seuil de réinitialisation (dans le cas des Certificats Bull) (chacun un "**Événement de Réinitialisation**"), l'Agent de Calcul, à chaque occasion calculera le Prix de Réinitialisation (cf. ci-dessous) et la CV Bull ajustée ou la CV Bear Ajustée, selon le cas, sera la Valeur du Certificat Bull ou la Valeur du Certificat Bear, selon le cas, pour une telle Heure de Détermination d'un Événement de Réinitialisation un tel Jour de Bourse du Sous-Jacent.

Avec:

"**Adjusted Bear CV (CV Bear Ajustée)**" ou "**Adjusted Bull CV (CV Bull ajustée)**" désigne un montant calculé par l'Agent de Calcul selon la formule Bear CV_t ou la formule Bull CV_t, sous réserve de la prise en compte de l'occurrence du premier Evènement de Réinitialisation, puis de tout Evènement de Réinitialisation suivant :

"**Bear CV_{t-1}**" désigne, en ce qui concerne le calcul de Bear CV, la Valeur du Certificat Bear calculée la dernière fois, à condition que Bear CV_{t-1} pour la Date de Cotation, soit Bear CV₀ ;

"**Bull CV_{t-1}**" désigne, en ce qui concerne le calcul de Bull CV, la Valeur du Certificat Bull calculée la dernière fois, à condition que Bull CV_{t-1} pour la Date de Cotation soit Bull CV₀ ;

"**Calculation Time_t (Heure de Calcul_t)**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, l'Heure de Clôture Programmée ;

"**Calculation Time_{t-1} (Heure de Calcul_{t-1})**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, l'Heure de Calcul, le Jour Ouvrable Applicable qui précède immédiatement ce jour ;

"**Dividend Percentage (Pourcentage de Dividende)**" signifie le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous, étant entendu que l'Agent de Calcul, agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable, pourra augmenter ou diminuer ce pourcentage pour tenir compte d'une nouvelle retenue à la source applicable ("applicable withholding tax") ou d'un ajustement d'une retenue à la source applicable existante ;

"**div_t^{gross}**" désigne, en ce qui concerne une date ex-dividende, un montant déterminé par l'Agent des calculs égal à la somme des dividendes bruts en numéraire et/ou d'autres distributions en numéraire payables en ce qui concerne le Sous-Jacent de Référence applicable lié à cette date ex-dividende;

"**div_t^{net}**" désigne, en ce qui concerne une date ex-dividende, un montant déterminé par l'Agent des calculs égal au produit de (a) div_t^{gross} lié à cette date ex-dividende par (b) le Pourcentage de Dividende ;

"**Fee (Commission de Gestion)**" ou "**F**" désigne le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous. L'Agent de Calcul, agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable, peut ajuster la Commission au sein de la Fourchette de la Commission de Gestion (Fee Range) pour refléter une variation du coût pour l'Émetteur d'émettre les Titres ou de fournir un prix sur le marché secondaire ;

"**Financing Component_t ("Composant de Financement_t" ou "FC_t)**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable:

- en ce qui concerne un Certificat Bear, dans le cas des Titres en actions :

$$- CV_{t-1} \times ((-L - 1) \times (r_{t-1}^u - rm) + L \times (hc + F)) \times n(t - 1, t);$$

- en ce qui concerne un Certificat Bull, dans le cas des Titres en actions:

$$- CV_{t-1} \times ((L - 1) \times (r_{t-1}^u + rm) + L \times (hc + F)) \times n(t - 1, t);$$

"**Hedging Cost (Coût de Couverture)**" ou "**hc**" désigne le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous. Si, à tout moment après la Date de Cotation, le coût de la couverture des Titres dépasse substantiellement ce pourcentage spécifié, l'Agent de Calcul, en agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable, peut ajuster le Coût de la Couverture pour refléter ce changement, sauf que le Coût de la Couverture ne sera pas inférieur au Coût Minimum de la Couverture et ne dépassera pas le Coût Maximum de la Couverture ;

"**Interest Margin (Marge d'Intérêt)**" ou "**rm**" désigne le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous. L'Agent de Calcul peut ajuster la Marge d'Intérêt, en agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable, pour refléter toute disparité entre le Taux d'Intérêt de Référence et le taux de financement de l'Émetteur, sauf que la Marge d'Intérêt ne sera pas inférieure à la Marge d'Intérêt Minimum et ne pourra pas excéder la Marge d'Intérêt Maximum ;

"Listing Date (Date de Cotation)" désigne la Date d'Émission (i.e. 10 mars 2023) ;

"Observation Time Period (Période d'Observation)" désigne, eu égard à un Jour de Bourse du Sous-Jacent, la période à partir de l'Heure de Calcul_{t-1} exclue jusqu'à et y compris l'Heure de Calcul_t ;

"Reference Rate Period (Période du Taux d'Intérêt)" ou " $n_{(t-1,t)}$ " désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, (i) le nombre de jours civils à partir de (et y compris) le Jour Ouvrable Applicable qui précède immédiatement ce Jour Ouvrable Applicable à (mais à l'exclusion de) ce Jour Ouvrable Applicable, divisé par (ii) 360 ;

"Interest Rate" (Taux d'Intérêt de Référence), " r_{t-1}^{f} ", " r_{t-1}^{fb} " ou " $r_{t-1}^{f'}$ " désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, le Taux d'Intérêt Variable de Référence (cf. "Reference Floating Rate Option (Option de Taux d'Intérêt Variable de Référence)" spécifié dans les tableaux ci-dessous) pour le Jour Ouvrable Applicable qui précède immédiatement un tel jour ;

"Relevant Business Day (Jour Ouvrable Applicable)" désigne un jour qui est à la fois un Jour de Bourse du Sous-Jacent (i.e. un jour de négociation où la Bourse applicable et le marché lié concerné, s'il y a lieu, sont ouverts pour la négociation) et un Jour Ouvré de la Place de Cotation ("Specified Venue") (i.e. un jour où une séance de négociation des Titres est ouverte sur la Place de Cotation concernée) ;

"Specified Venue" désigne Euronext Paris;

"Reset Price (Prix de Réinitialisation)" désigne le prix du Sous-Jacent de Référence applicable déterminé par l'Agent de Calcul en référence au prix obtenu par le dénouement de tous accords de couverture liés au Sous-Jacent eu égard au Titre applicable pendant la Période de Dénouement qui suit immédiatement l'Heure de Détermination de l'Événement de Réinitialisation concerné ;

"Reset Threshold (Seuil de Réinitialisation)" désigne, en ce qui concerne un Jour de Bourse du Sous-Jacent, un montant calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante (sous réserve de la prise en compte de l'Heure de Calcul_t ou de l'occurrence de chaque Événement de Réinitialisation) :

- en ce qui concerne un Certificat Bear, dans le cas des Titres en actions:

$$(1 + P_{reset}) \times U_{t-1} - div_t^{gross};$$

- en ce qui concerne un Certificat Bull, dans le cas des Titres en actions:

$$(1 - P_{reset}) \times U_{t-1} - div_t^{net};$$

"Settlement Price (Prix de Règlement)" désigne le cours de clôture officiel de l'Action qui s'applique ;

"Underlying Price (Cours du Sous-Jacent_t)" ou " U_t " désigne en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, le Prix de Règlement ce Jour Ouvrable Applicable ;

"Underlying Price (Cours du Sous-Jacent_{t-1})" ou " U_{t-1} " désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, le Cours du Sous-Jacent_t pour le Jour Ouvrable Applicable qui précède immédiatement un tel jour ;

"Unwinding Time Period (Période de Dénouement)" désigne une période cumulée de douze (12) heures durant laquelle le Sous-Jacent de Référence est coté sur la Bourse concernée.

Fiscalité - Le Titulaire devra payer tous les impôts, taxes et/ou frais découlant de l'exercice et du règlement ou du remboursement des Titres et/ou de la livraison ou du transfert des actifs dus en cas de Règlement Physique. L'Émetteur devra déduire des montants payables ou des actifs livrables aux Titulaires certains impôts, taxes et frais non antérieurement déduits des montants payés ou des actifs livrés à des Titulaires, que l'Agent de Calcul déterminera comme attribuables aux Titres.

Les paiements seront soumis dans tous les cas (i) aux lois et réglementations fiscales ou autres qui leur sont applicables dans le lieu de paiement, (ii) à toute retenue à la source ou tout prélèvement libératoire devant être effectué en vertu d'un accord de la nature décrite à la Section 1471(b) de l'U.S. Internal Revenue Code de 1986 (le "Code"), ou qui est autrement imposé en vertu des Sections 1471 à 1474 du Code, de toutes réglementations ou conventions prises pour leur application, de toutes leurs interprétations officielles ou de toute loi prise pour appliquer une approche intergouvernementale de celles-ci, et (iii) à toute retenue à la source ou tout prélèvement libératoire devant être effectué en vertu de la Section 871(m) du Code.

Assemblées Générales - Les modalités des Titres contiendront des dispositions relatives à la convocation d'assemblées générales des titulaires de ces Titres, afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettront à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris ceux qui n'auront pas assisté et voté à l'assemblée concernée et ceux qui auront voté d'une manière contraire à celle de la majorité.

Représentant des Titulaires - Les Titulaires ne seront pas regroupés en une Masse.

Rang de créance des valeurs mobilières

Les Titres sont des obligations non subordonnées et non assorties de sûretés de l'Émetteur et viennent au même rang entre eux.

Restrictions au libre transfert des valeurs mobilières

Il n'y a aucune restriction à la libre négociabilité des titres.

Politique de dividende ou de distribution

Sans objet.

Où les valeurs mobilières seront-elles négociées?

Admission à la négociation

Une demande a été présentée par l'Émetteur (ou pour son compte) en vue de faire admettre les Titres à la négociation sur Euronext Access Paris.

Les valeurs mobilières font-elles l'objet d'une garantie?

Nature et portée de la garantie

Les obligations en vertu de la garantie sont des obligations senior préférées (au sens de l'article L.613-30-3-1-3° du Code monétaire et financier) et non assorties de sûretés de BNPP et viendront au même rang que toutes les autres obligations présentes et futures senior préférées et non assorties de sûretés soumises à des exceptions qui peuvent au cours du temps être obligatoires en vertu du droit français. Dans le cas où BNPP fait l'objet d'un renflouement interne, mais sans que BNPP B.V. n'en fasse l'objet, les obligations et/ou montants dus par BNPP, au titre de la garantie, devront être réduits afin de prendre en compte toutes les réductions ou

modifications appliquées aux dettes de BNPP résultant de l'application du renflouement interne de BNPP par toute autorité de régulation compétente (y compris dans une situation où la garantie elle-même ne fait pas l'objet d'un tel renflouement interne).

Le Garant garantit inconditionnellement et irrévocablement à chaque Titulaire de titres que si, pour une raison quelconque, BNPP B.V. ne paie pas une somme payable par elle ou n'exécute pas une autre obligation relative à une Garantie à la date spécifiée pour ce paiement ou cette exécution, le Garant, conformément aux Conditions, paiera cette somme dans la devise dans laquelle ce paiement est dû en fonds immédiatement disponibles ou, selon le cas, exécutera ou fera exécuter l'obligation concernée à la date d'échéance de cette exécution.

Description du garant

Les Titres seront inconditionnellement et irrévocablement garantis par BNP Paribas ("BNPP" ou le "Garant") en vertu d'une garantie de droit français signée par BNPP le 1 juillet 2022 (la "Garantie"). Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : R0MUWSFPU8MPRO8K5P83. Le Garant a été constitué en France sous la forme d'une société anonyme de droit français et agréée en qualité de banque, dont le siège social est situé 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris, France. Les notations de crédit à long terme de BNPP sont : A+ avec une perspective stable (S&P Global Ratings Europe Limited), Aa3 avec une perspective stable (Moody's Investors Service Ltd.), AA- avec une perspective stable (Fitch Ratings Ireland Limited) (qui est la notation long-terme attribuée à la dette senior préférée de BNPP par Fitch Ratings Ireland Limited) et AA (low) avec une perspective stable (DBRS Rating GmbH) et les notations de crédit à court terme de BNPP sont : A-1 (S&P Global Ratings Europe Limited), P-1 (Moody's Investors Service Ltd.), F1+ (Fitch Ratings Ireland Limited) et R-1 (middle) (DBRS Rating GmbH).

L'organisation de BNP Paribas a évolué en 2021 et repose désormais sur trois pôles opérationnels: Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

Corporate and Institutional Banking (CIB): Global Banking, Global Markets, Securities Services.

Commercial, Personal Banking & Services (CPBS):

- les banques commerciales de la zone euro: Banque Commerciale en France (BCEF), BNL banca commerciale (BNL bc), Banque Commerciale en Italie, Banque Commerciale en Belgique (BCB) et Banque Commerciale au Luxembourg (BCL).

- les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour de : Europe Méditerranée, pour couvrir les banques commerciales hors zone euro et aux États-Unis, notamment l'Europe centrale, l'Europe de l'Est, la Turquie et l'Afrique, et BancWest aux États-Unis.

- les services financiers: BNP Paribas Personal Finance, Arval et BNP Paribas Leasing Solutions, les nouveaux métiers digitaux (en particulier Nickel, Floa, Lyf) et BNP Paribas Personal Investors.

Investment & Protection Services (IPS): l'Assurance (BNP Paribas Cardif) et Gestion Institutionnelle et Privée : BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Real Estate, BNP Paribas Principal Investments (la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas) et BNP Paribas Wealth Management.

Au 30 juin 2022, les principaux actionnaires étaient la Société Fédérale de Participations et d'Investissement ("SFPI"), société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'Etat belge, qui détient 7,80% du capital social, BlackRock Inc. qui détient 5,90% du capital social et le Grand-Duché de Luxembourg, qui détient 1% du capital social.

Informations financières clés afin d'évaluer la capacité du garant à remplir ses engagements au titre de la garantie

Compte de résultat					
	Année	Année-1	Année-2	Intermédiaire	Valeur intermédiaire pour la même période de l'année précédente pour comparaison
En millions d'€	31/12/2021*	31/12/2020	31/12/2019	30/09/2022*	30/09/2021*
Produits d'intérêts nets	19 238	21 312	21 127	15 435	14 575
Commissions	10 362	9 862	9 365	7 530	7 557
Gains nets sur instruments financiers	7 777	7 146	7 464	7 758	6 354
Produit Net Bancaire	43 762	44 275	44 597	36 255	33 166
Coût du risque	-2 971	-5 717	-3 203	(2 307)	(2 436)
Résultat d'exploitation	11 325	8 364	10 057	10 213	8 746
Résultat net, part du Groupe	9 488	7 067	8 173	8 046	7 182
Résultat par action	7,26	5,31	6,21	6,19	5,49
Bilan					
	Année	Année-1	Année-2	Intermédiaire	Valeur intermédiaire pour la même période de l'année précédente pour comparaison
En millions d'€	31/12/2021*	31/12/2020	31/12/2019	30/09/2022*	30/09/2021*
Total des actifs	2 634 444	2 488 491	2 164 713	3 009 340	2 725 667
Dettes représentées par un titre	220 106	212 351	221 336	228 110	238 202
Dont dettes senior préférées à moyen long terme	78 845**	82 086**	88 466**	n.a	n.a
Dettes subordonnées	25 667	23 325	20 896	n.a	n.a
Prêts et créances sur la clientèle	814 000	809 533	805 777	869 500	835 693
Dettes envers la clientèle	957 684	940 991	834 667	1 015 649	1 022 323
Capitaux propres (part du Groupe)	117 886	112 799	107 453	120 764	116 169
Créances douteuses / encours bruts***	2%	2,1%	2,2%	1,7%	2%
Ratio Common Equity Tier 1 (CET1)	12,9%	12,8%	12,1%	12,1%	13%
Ratio de fonds propres total	16,4%	16,4%	15,5%	15,9%	16,6%
Ratio de levier****	4,1%	4,4%	4,6%	3,9%	3,9%

(*) En application d'IFRS5

(**) Périmètre prudentiel

(***) Encours dépréciés (stage 3), bilan et hors bilan, non nettés des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres sur les encours bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, bilan et hors bilan, y compris titres au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance).

(****) Sans l'effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème (calculé conformément à l'article 500 ter du Règlement UE n° 2020/873). L'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème a pris fin le 31 mars 2022. Entre le 30 septembre 2021 et le 31 mars 2022, le Groupe n'a pas opté pour cette exemption temporaire.

Principaux facteurs de risque liés au garant

1. Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné au titre du risque de crédit et de contrepartie pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.
2. Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BNP Paribas, pourrait provoquer des pertes significatives d'informations relatives aux clients, nuire à la réputation du Groupe BNP Paribas et provoquer des pertes financières.
3. Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe BNP Paribas au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.
4. Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe BNP Paribas ainsi que de la dette du Groupe BNP Paribas pourraient avoir un effet défavorable sur son résultat net et sur ses capitaux propres.
5. L'accès du Groupe BNP Paribas au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs
6. Le contexte économique et financier défavorable a eu par le passé, et pourrait avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe BNP Paribas et les marchés dans lesquels il opère.
7. Des mesures législatives et réglementaires prises ces dernières années, en particulier en réponse à la crise financière mondiale, ainsi que des nouvelles propositions de loi, pourraient affecter de manière substantielle le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel elle opère.
8. En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BNP Paribas pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales, et pourrait subir des pertes à la suite d'un contentieux privé, en lien ou non avec ces sanctions.
9. Les épidémies et pandémies, y compris la pandémie de coronavirus en cours (COVID-19) et leurs conséquences économiques, peuvent affecter négativement les activités, les opérations, les résultats et la situation financière du Groupe.

Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières?

Principaux facteurs de risque spécifiques aux valeurs mobilières

Il existe également des risques liés aux Certificats, notamment :

1. Risque relatif à la structure des Titres :

Produits à effet de levier Constant : Les investisseurs peuvent être exposés à une perte partielle ou totale de leur investissement. Le rendement de ces Titres dépend de la performance quotidienne du ou des Sous-Jacent(s) de Référence, et remboursements automatiques anticipés. Les produits à effet de levier Constant sont généralement adaptés à des investissements à court terme intra journalier ou de quelques jours ; des investissements de ce type détenus pour une période plus longue peuvent être affectés par la volatilité des conditions de marché qui peuvent avoir un impact négatif sur la performance des Sous-Jacents de Référence. Les Certificats Bull et Bear (Formule de Paiement Final ETS 2300) sont conçus pour la négociation à court terme ou intrajournalière uniquement car ils sont valorisés sur la base de leur performance quotidienne cumulée.

2. Risque relatif au Sous-jacent et à ses Perturbations et Ajustements :

À la différence d'un investissement direct dans une ou des Actions, des Actions Composées, des GDR et/ou des ADR composant la ou les Références Sous-jacentes (collectivement la/les « Action(s) »), un investissement dans des Titres Actions ne donne pas droit aux Titulaires de voter ou de recevoir des dividendes ou des distributions (sauf stipulation contraire dans les Conditions Définitives). Par conséquent, le rendement des Titres Actions ne sera pas le même que celui d'un investissement direct dans la ou les Actions concernées et pourrait être inférieur à celui d'un investissement direct : l'exposition à une ou plusieurs actions (y compris des actions qui sont attachées les unes aux autres et qui sont négociées comme une seule unité (les "Actions Jumelées")), des risques de marché similaires à ceux liés à un investissement direct dans un titre de capital, global depositary receipt ("GDR") ou American depositary receipt ("ADR"), des cas d'ajustement potentiels ou des événements exceptionnels affectant les actions, un dérèglement du marché ou le défaut d'ouverture d'une bourse, qui peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur et la liquidité des Titres, et le fait que l'Emetteur ne fournira pas d'informations post-émission sur le Sous-Jacent de Référence.

3. Risque relatif aux marchés sur lesquels sont négociés les Titres :

Facteurs affectant la valeur et le cours des Titres : Le cours des Titres peut être affecté par un certain nombre de facteurs dont, notamment, le prix, la valeur ou le niveau de la ou des Références Sous-jacentes, le temps restant jusqu'à la date de remboursement prévue des Titres, la volatilité réelle ou implicite associée à la ou aux Références Sous-jacentes et le risque de corrélation de la ou des Références Sous-jacentes concernées. La possibilité que la valeur et le cours des Titres fluctuent (de manière positive comme négative) dépend d'un certain nombre de facteurs, que les investisseurs doivent examiner attentivement avant d'acheter ou de vendre des Titres.

4. Risque juridique :

Assemblées générales : Les modalités des Titres contiendront des dispositions relatives à la convocation d'assemblées générales des titulaires de ces Titres, afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettront à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris ceux qui n'auront pas assisté et voté à l'assemblée concernée et ceux qui auront voté d'une manière contraire à celle de la majorité.

Section D - Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière?

Conditions générales et calendrier prévisionnel de l'offre

Les Titres seront intégralement souscrits par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. en sa qualité de Gestionnaire le 10 mars 2023. Une demande a été présentée par l'Emetteur (ou pour son compte) en vue de faire admettre les Titres à la négociation sur Euronext Access Paris. Cette émission de Titres est offerte dans le cadre d'une Offre Non-exemptée en France.

Estimation des dépenses totales liées à l'émission et/ou à l'offre, y compris une estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur ou l'offreur

Il n'existe pas de dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur.

Qui est l'offreur et/ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation?

Description de l'offreur

BNP Paribas Warrants & Certificats, 20 boulevard des Italiens 75009 Paris France, n° 0 800 235 000. Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : ROMUWSFPU8MPRO8K5P83. L'offreur a été constitué en France sous la forme d'une société anonyme de droit français.

Pourquoi ce prospectus est-il établi?

Utilisation et montant net estimé du produit

Les produits nets de l'émission des Titres seront affectés aux besoins généraux de financement de l'Emetteur. Ces produits pourront être utilisés pour maintenir des positions sur des contrats d'options ou des contrats à terme ou d'autres instruments de couverture. Produit net estimé : 14 950 EUR.

Convention de prise ferme

Non applicable.

Principaux conflits d'intérêts liés à l'offre ou à l'admission à la négociation
--

Tout Agent Placeur et ses affiliés peuvent aussi avoir été impliqué, et pourrait dans le futur être impliqué, dans des transactions de banque d'investissement ou commerciale avec, ou lui fournir d'autres services à, l'Émetteur et son Garant et leurs affiliés dans le cours normal de leurs activités.

Diverses entités au sein du groupe BNPP (y compris l'Émetteur et le Garant) et les Sociétés affiliées assument différents rôles en rapport avec les Titres, notamment celui d'Émetteur des Titres et d'Agent de Calcul des Titres et peuvent également s'engager dans des activités de négociation (y compris des activités de couverture) relatives au Sous-jacent et à d'autres instruments ou produits dérivés basés sur le Sous-jacent, ou liés à celui-ci, qui peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts potentiels.

BNP Paribas Arbitrage SNC, qui agit en tant que Gestionnaire et Agent de Calcul, est une Société affiliée de l'Émetteur et du Garant, et des conflits d'intérêts potentiels peuvent exister entre elle et les titulaires de Titres, y compris en ce qui concerne certaines décisions et jugements que l'Agent de Calcul doit prendre. Les intérêts économiques de l'Émetteur et de BNP Paribas Arbitrage SNC en tant que Gestionnaire et Agent de Calcul sont potentiellement contraires aux intérêts des Titulaires en tant qu'investisseurs dans les Titres.

Exception faite de ce qui est mentionné ci-dessus, aucune personne intervenant dans l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Émetteur, un intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'offre, y compris des intérêts conflictuels.

N° de Souche / Code ISIN	Nbre de Titres émis	Nbre de Titres	Code Mnemonique	Prix d'émission par Titre (exprimé dans la Devise de Calcul)/ Bull CV ₀ / Bear CV ₀	Bull / Bear	Effet de Levier (Leverage Factor)	Pourcentage du Seuil de Réinitialisation (Reset Threshold Percentage)	Pourcentage de Dividende	Commission de Gestion (Fee / Fee Range)	Marge d'intérêt (Interest Margin (Min / Max))	Coût de Couverture (Hedging Cost (Min / Max))	Taux d'Intérêt de Référence (Reference Floating Rate Option)	Page du Taux d'Intérêt de Référence	Date de Remboursement / maturité ouverte	SPECIFIED SECURITIES PURSUANT TO SECTION 871(m)
FRBNPP0459D5	50 000	150 000	M00GB	EUR 10*	Bull	10	9%	85%	2% / (0% ; 10%)	0% / -5% / 5%	0% / -10% / 10%	EURIBOR 1M	EURIBOR1MD=	Open-end	No

*As at the initial Issue Date 09/05/2022

N° de Souche / Code ISIN	Type de l'Action	Société / Action	Devise	Code ISIN de l'Action	Site Internet de l'Action	Bourse	Site Internet de la Bourse	Taux de Change	Prix d'observation	Source du Prix d'observation
FRBNPP0459D5	Ordinary	EURAZEO SE	EUR	FR0000121121	www.eurazeo.com	Euronext Paris	www.euronext.com	1	Traded price	Exchange

Résumé

Section A - Introduction et Avertissements

Avertissements

Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base et aux Conditions Définitives applicables. Toute décision d'investir dans les Titres concernés doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base dans son ensemble, y compris tous documents incorporés par référence et les Conditions Définitives applicables. Les investisseurs peuvent être exposés à une perte partielle ou totale de leur investissement. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives applicables est intentée devant un tribunal d'un Etat Membre de l'Espace Economique Européen, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale de l'Etat Membre où l'action est intentée, avoir à supporter les frais de traduction de ce Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables avant le début de la procédure judiciaire. La responsabilité civile sera recherchée dans cet Etat Membre auprès de l'Emetteur ou du Garant (le cas échéant) sur la seule base du présent résumé, y compris sa traduction, mais seulement si le contenu du résumé est jugé trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, ou, s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces Titres. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

Nom et les codes internationaux d'identification des valeurs mobilières (codes ISIN)

EUR "Bull and Bear" Open-End certificats sur Action
Numéro International d'Identification des Valeurs Mobilières ("ISIN") : veuillez-vous référer aux tableaux ci-dessous.

Identité et coordonnées de l'émetteur

BNP Paribas Issuance B.V. ("BNPP B.V." ou l'"Emetteur"). L'Emetteur a été constitué aux Pays-Bas sous la forme d'une société non cotée en bourse à responsabilité limitée de droit néerlandais, et son siège social est situé Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas. Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : 7245009UXRIGIRYOBR48

Identité et coordonnées de l'offreur

BNP Paribas Warrants & Certificats, 20 boulevard des Italiens 75009 Paris France, n°0 800 235 000.

Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui approuve le prospectus

Autorité Néerlandaise des Marchés Financiers ("AFM"), Postbus 11723 - 1001 GS Amsterdam, Pays-Bas. www.afm.nl

Date d'approbation du prospectus

Ce Prospectus a été approuvé le 1 juillet 2022 par l'AFM, tel que modifié ou complété à tout moment par des suppléments.

Section B - Informations clés sur l'émetteur

Qui est l'émetteur des valeurs mobilières?

Siège social / forme juridique / IEJ / droit régissant ses activités / pays d'origine

L'Emetteur a été constitué aux Pays-Bas sous la forme d'une société non cotée en bourse à responsabilité limitée de droit néerlandais, et son siège social est situé Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas. Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : 7245009UXRIGIRYOBR48. La notation de crédit à long terme de BNPP B.V. est : A+ avec une perspective stable (S&P Global Ratings Europe Limited) et la notation de crédit à court terme de BNPP B.V. est : A-1 (S&P Global Ratings Europe Limited).

Principales activités

L'Emetteur a pour activité principale d'émettre et/ou d'acquérir des instruments financiers de toute nature et de conclure des contrats à cet effet pour le compte de différentes entités au sein du Groupe BNPP. Les actifs de BNPP B.V. sont constitués des obligations des autres entités du Groupe BNPP. Les Titulaires de titres de BNPP B.V. seront, sous réserve des dispositions de la Garantie pertinente émise par BNPP, exposés à la capacité des entités du Groupe BNPP à exécuter leurs obligations en vertu de ces contrats de couverture et peuvent subir des pertes si ces entités ne respectent pas leur engagement.

Principaux actionnaires

BNP Paribas détient 100% du capital de BNPP B.V.

Identité de ses principaux dirigeants

L'Administrateur de l'Emetteur est BNP Paribas Finance B.V. Administrateurs de BNP Paribas Finance B.V. : Edwin Herskovic/Erik Stroet/Folkert van Asma/Richard Daelman/Geert Lippens/Matthew Yandle.

Identité de ses contrôleurs légaux des comptes

Mazars N.V. sont les auditeurs de l'Emetteur. Mazars N.V. est un cabinet d'expertise comptable indépendant aux Pays-Bas, enregistré auprès de la NBA (Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants).

Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur?

Informations financières clés

Compte de résultat

En €	Année	Année-1		
Bénéfice/perte d'exploitation	31/12/2021	31/12/2020		
	47 856	54 758		

Bilan				
	Année	Année-1		
En €	31/12/2021	31/12/2020		
Endettement financier net (dette à long terme plus dette à court terme moins trésorerie)	87 075 921 726	69 621 531 827		
Ratio courant (actif courant/passif courant)	1	1		
Ratio dette sur capitaux propres (total du passif/total des capitaux propres)	133 566	112 649		
Ratio de couverture des intérêts (résultat d'exploitation/charge d'intérêts)	Aucune charge d'intérêt	Aucune charge d'intérêt		
État des flux de trésorerie				
	Année	Année-1		
En €	31/12/2021	31/12/2020		
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	622 151	-563 228		
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	0	0		
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	0	0		

Réserves dans le rapport d'audit

Sans objet, il n'existe aucune réserve dans le rapport d'audit sur les informations financières historiques contenues dans le Prospectus de Base.

Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur?

Non applicable. BNPP B.V. est une société opérationnelle. La solvabilité de BNPP B.V dépend de la solvabilité de BNPP.

Section C - Informations clés sur les valeurs mobilières

Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières?

Nature, catégorie et code ISIN

Les Titres sont des certificats ("Certificats") et sont émis en Souches. Code ISIN: veuillez-vous référer aux tableaux ci-dessous.

Monnaie / dénomination / valeur nominale / nombre de valeurs mobilières émises / échéance

La devise de Titres est l' Euro ("EUR"). Les Titres n'ont pas de valeur nominale. Nombre/échéance des Titres : veuillez-vous référer aux tableaux ci-dessous.

Droits attachés aux valeurs mobilières

Maintien de l'Emprunt à son Rang - Les modalités des Titres ne contiendront aucune clause de maintien de l'emprunt à son rang.

Cas de Défaite - Les modalités des Titres ne prévoient pas de cas de défaut.

Loi applicable - Les Titres sont soumis au droit français.

Intérêts - Les Titres ne portent pas intérêts et ne donneront lieu à aucun paiement d'intérêts.

Sous-jacent - Action.

Remboursement - Les Titres sont des Titres à Règlement en Numéraire.

A moins qu'il n'ait été préalablement remboursé ou racheté et annulé, chaque Titre habilite son titulaire à recevoir de l'Émetteur à la Date de Remboursement un Montant de Règlement en numéraire :

Effet de Levier Constant: produits sans terme (*Open-ended*) qui ont un rendement calculé par référence à un effet de levier déterminé quotidiennement par rapport à la performance positive ou négative d'un Sous-Jacent de Référence. Il n'y a pas de capital garanti.

Introduction

En ce qui concerne (i) la performance des Certificats Bull (ou Certificats Leverage), la performance du Certificat Bull sur un jour sera égale à la performance à effet de levier du Sous-Jacent de Référence ce même jour (qui peut être positive ou négative), et en ce qui concerne (ii) les Certificats Bear (ou Certificats Short), la performance à effet de levier du Sous-Jacent de Référence applicable sur un jour (qui peut être positive ou négative) aura un effet inverse sur la performance du Certificat Bear ce même jour.

Financing Amount and Reset Threshold (Montant de Financement et Seuil de Réinitialisation)

Dans chaque cas, la performance du Certificat Bull ou du Certificat Bear (selon le cas) sera ajustée de la Composante de Financement applicable. La Composante de Financement représente le coût d'emprunt de l'argent pour créer l'effet de levier, le coût de la couverture des Titres et de la commission et a, par conséquent, un impact sur la valeur des Certificats.

La performance des Certificats sur toute période supérieure à un jour étant dérivée de la performance capitalisée quotidiennement du Sous-Jacent de Référence au cours de cette période, la performance de ce Certificat peut différer de manière importante du Facteur Effet de Levier multiplié par la performance d'ensemble du Sous-Jacent de Référence sur la même période.

Les Certificats Bull et les Certificats Bear incluent une caractéristique, le Seuil de réinitialisation, qui est un pourcentage fixe appliqué à la valeur du Sous-Jacent de Référence observée à l'heure de calcul précédente. Si le dernier prix négocié du Sous-Jacent de Référence franchit à tout moment le Seuil de Réinitialisation, un Événement de Réinitialisation sera réputé s'être produit. Le Seuil de Réinitialisation sera alors mis à jour et à partir de ce moment, les prix seront basés sur le Prix de Réinitialisation jusqu'au prochain Événement de Réinitialisation ou jusqu'à la prochaine Heure de Calcul, la première occurrence étant retenue.

Issuer Call Option and Holder Put Option (Option d'Achat de l'Émetteur et Option de Vente du Titulaire)

L'Émetteur peut décider de rembourser par anticipation les Certificats Bull ou les Certificats Bear (selon le cas) en donnant un préavis écrit aux Titulaires de Titres. Les Titulaires de Titres peuvent résilier aussi leur position dans les Certificats par l'exercice de l'Option Put (de Vente) de l'Émetteur en donnant un préavis écrit à l'Émetteur.

Final Payout (Paiement Final)

Les Titulaires de Titres recevront un Paiement (Formule de Paiement Final ETS 2300) égal à la Valeur en Numéraire du Bull (dans le cas de Certificats Bull) ou à la Valeur en Numéraire du Bear (dans le cas de Certificats Bear) à la Date d'Évaluation, dans chaque cas, converti dans la Devise de Règlement au Taux de Change à la Date d'Évaluation applicable

Les fluctuations du taux de change de la devise concernée affecteront aussi la valeur des Certificats.

"**Bear Certificate Value (Valeur du Certificat Bear)**" ou "**Bear CV_t**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, un montant calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :

$$\max [Bear CV_{t-1} \times (1 - L \times (\frac{U_t + div_t^{gross}}{U_{t-1}} - 1)) + FC_t ; 0.5\% \times Bear CV_{t-1}]$$

"**Bull Certificate Value (Valeur du Certificat Bull)**" ou "**Bull CV_t**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, un montant calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :

$$\max [Bull CV_{t-1} \times (1 + L \times (\frac{U_t + div_t^{net}}{U_{t-1}} - 1)) + FC_t ; 0.5\% \times Bull CV_{t-1}]$$

"**Valuation Date (Date d'Évaluation)**" désigne, la première occurrence entre :

- la date désignée en tant que telle par l'Émetteur à condition que cette date soit déterminée par l'Émetteur et notifiée aux Titulaires au plus tard, le dixième (10^{ème}) Jour Ouvrable Applicable qui précède la Date d'Évaluation envisagée ;
- dans le cas de l'Option de Vente du Titulaire, la Date d'Évaluation du Remboursement Optionnel ; ou
- dans le cas de l'Option d'Achat de l'Émetteur, la Date d'Évaluation du Remboursement Optionnel applicable.

Si dans la détermination par l'Agent de Calcul le Prix d'Observation du Sous-Jacent de Référence à un ou plusieurs moment(s) (chacun de ces moments une "**Reset Event Determination Time (Heure de Détermination d'un Événement de Réinitialisation)**" pendant toute Observation Time Period (Période d' Observation) est (i) égal ou supérieur au Seuil de réinitialisation (dans le cas des Certificats Bear) ou (ii) égal à ou inférieur au Seuil de réinitialisation (dans le cas des Certificats Bull) (chacun un "**Événement de Réinitialisation**"), l'Agent de Calcul, à chaque occasion calculera le Prix de Réinitialisation (cf. ci-dessous) et la CV Bull ajustée ou la CV Bear Ajustée, selon le cas, sera la Valeur du Certificat Bull ou la Valeur du Certificat Bear, selon le cas, pour une telle Heure de Détermination d'un Événement de Réinitialisation un tel Jour de Bourse du Sous-Jacent.

Avec:

"**Adjusted Bear CV (CV Bear Ajustée)**" ou "**Adjusted Bull CV (CV Bull ajustée)**" désigne un montant calculé par l'Agent de Calcul selon la formule Bear CV_t ou la formule Bull CV_t, sous réserve de la prise en compte de l'occurrence du premier Evènement de Réinitialisation, puis de tout Evènement de Réinitialisation suivant :

"**Bear CV_{t-1}**" désigne, en ce qui concerne le calcul de Bear CV, la Valeur du Certificat Bear calculée la dernière fois, à condition que Bear CV_{t-1} pour la Date de Cotation, soit Bear CV₀ ;

"**Bull CV_{t-1}**" désigne, en ce qui concerne le calcul de Bull CV, la Valeur du Certificat Bull calculée la dernière fois, à condition que Bull CV_{t-1} pour la Date de Cotation soit Bull CV₀ ;

"**Calculation Time_t (Heure de Calcul_t)**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, l'Heure de Clôture Programmée ;

"**Calculation Time_{t-1} (Heure de Calcul_{t-1})**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, l'Heure de Calcul, le Jour Ouvrable Applicable qui précède immédiatement ce jour ;

"**Dividend Percentage (Pourcentage de Dividende)**" signifie le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous, étant entendu que l'Agent de Calcul, agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable, pourra augmenter ou diminuer ce pourcentage pour tenir compte d'une nouvelle retenue à la source applicable ("applicable withholding tax") ou d'un ajustement d'une retenue à la source applicable existante ;

"**div_t^{gross}**" désigne, en ce qui concerne une date ex-dividende, un montant déterminé par l'Agent des calculs égal à la somme des dividendes bruts en numéraire et/ou d'autres distributions en numéraire payables en ce qui concerne le Sous-Jacent de Référence applicable lié à cette date ex-dividende;

"**div_t^{net}**" désigne, en ce qui concerne une date ex-dividende, un montant déterminé par l'Agent des calculs égal au produit de (a) div_t^{gross} lié à cette date ex-dividende par (b) le Pourcentage de Dividende ;

"**Fee (Commission de Gestion)**" ou "**F**" désigne le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous. L'Agent de Calcul, agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable, peut ajuster la Commission au sein de la Fourchette de la Commission de Gestion (Fee Range) pour refléter une variation du coût pour l'Émetteur d'émettre les Titres ou de fournir un prix sur le marché secondaire ;

"**Financing Component_t ("Composant de Financement_t" ou "FC_t)**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable:

- en ce qui concerne un Certificat Bear, dans le cas des Titres en actions :

$$- CV_{t-1} \times ((-L - 1) \times (r_{t-1}^u - rm) + L \times (hc + F)) \times n(t - 1, t);$$

- en ce qui concerne un Certificat Bull, dans le cas des Titres en actions:

$$- CV_{t-1} \times ((L - 1) \times (r_{t-1}^u + rm) + L \times (hc + F)) \times n(t - 1, t);$$

"**Hedging Cost (Coût de Couverture)**" ou "**hc**" désigne le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous. Si, à tout moment après la Date de Cotation, le coût de la couverture des Titres dépasse substantiellement ce pourcentage spécifié, l'Agent de Calcul, en agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable, peut ajuster le Coût de la Couverture pour refléter ce changement, sauf que le Coût de la Couverture ne sera pas inférieur au Coût Minimum de la Couverture et ne dépassera pas le Coût Maximum de la Couverture ;

"**Interest Margin (Marge d'Intérêt)**" ou "**rm**" désigne le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous. L'Agent de Calcul peut ajuster la Marge d'Intérêt, en agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable, pour refléter toute disparité entre le Taux d'Intérêt de Référence et le taux de financement de l'Émetteur, sauf que la Marge d'Intérêt ne sera pas inférieure à la Marge d'Intérêt Minimum et ne pourra pas excéder la Marge d'Intérêt Maximum ;

"Listing Date (Date de Cotation)" désigne la Date d'Émission (i.e. 10 mars 2023) ;

"Observation Time Period (Période d'Observation)" désigne, eu égard à un Jour de Bourse du Sous-Jacent, la période à partir de l'Heure de Calcul_{t-1} exclue jusqu'à et y compris l'Heure de Calcul_t ;

"Reference Rate Period (Période du Taux d'Intérêt)" ou " $n_{(t-1,t)}$ " désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, (i) le nombre de jours civils à partir de (et y compris) le Jour Ouvrable Applicable qui précède immédiatement ce Jour Ouvrable Applicable à (mais à l'exclusion de) ce Jour Ouvrable Applicable, divisé par (ii) 360 ;

"Interest Rate" (Taux d'Intérêt de Référence), " r_{t-1}^{f} ", " r_{t-1}^{ib} " ou " r_{t-1}^{v} " désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, le Taux d'Intérêt Variable de Référence (cf. "Reference Floating Rate Option (Option de Taux d'Intérêt Variable de Référence)" spécifié dans les tableaux ci-dessous) pour le Jour Ouvrable Applicable qui précède immédiatement un tel jour ;

"Relevant Business Day (Jour Ouvrable Applicable)" désigne un jour qui est à la fois un Jour de Bourse du Sous-Jacent (i.e. un jour de négociation où la Bourse applicable et le marché lié concerné, s'il y a lieu, sont ouverts pour la négociation) et un Jour Ouvré de la Place de Cotation ("Specified Venue") (i.e. un jour où une séance de négociation des Titres est ouverte sur la Place de Cotation concernée) ;

"Specified Venue" désigne Euronext Paris;

"Reset Price (Prix de Réinitialisation)" désigne le prix du Sous-Jacent de Référence applicable déterminé par l'Agent de Calcul en référence au prix obtenu par le dénouement de tous accords de couverture liés au Sous-Jacent eu égard au Titre applicable pendant la Période de Déroulement qui suit immédiatement l'Heure de Détermination de l'Événement de Réinitialisation concerné ;

"Reset Threshold (Seuil de Réinitialisation)" désigne, en ce qui concerne un Jour de Bourse du Sous-Jacent, un montant calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante (sous réserve de la prise en compte de l'Heure de Calcul_t ou de l'occurrence de chaque Événement de Réinitialisation) :

- en ce qui concerne un Certificat Bear, dans le cas des Titres en actions:

$$(1 + P_{reset}) \times U_{t-1} - div_t^{gross};$$

- en ce qui concerne un Certificat Bull, dans le cas des Titres en actions:

$$(1 - P_{reset}) \times U_{t-1} - div_t^{net};$$

"Settlement Price (Prix de Règlement)" désigne le cours de clôture officiel de l'Action qui s'applique ;

"Underlying Price (Cours du Sous-Jacent_t)" ou " U_t " désigne en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, le Prix de Règlement ce Jour Ouvrable Applicable ;

"Underlying Price (Cours du Sous-Jacent_{t-1})" ou " U_{t-1} " désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, le Cours du Sous-Jacent_t pour le Jour Ouvrable Applicable qui précède immédiatement un tel jour ;

"Unwinding Time Period (Période de Déroulement)" désigne une période cumulée de douze (12) heures durant laquelle le Sous-Jacent de Référence est coté sur la Bourse concernée.

Fiscalité - Le Titulaire devra payer tous les impôts, taxes et/ou frais découlant de l'exercice et du règlement ou du remboursement des Titres et/ou de la livraison ou du transfert des actifs dus en cas de Règlement Physique. L'Émetteur devra déduire des montants payables ou des actifs livrables aux Titulaires certains impôts, taxes et frais non antérieurement déduits des montants payés ou des actifs livrés à des Titulaires, que l'Agent de Calcul déterminera comme attribuables aux Titres.

Les paiements seront soumis dans tous les cas (i) aux lois et réglementations fiscales ou autres qui leur sont applicables dans le lieu de paiement, (ii) à toute retenue à la source ou tout prélèvement libératoire devant être effectué en vertu d'un accord de la nature décrite à la Section 1471(b) de l'U.S. Internal Revenue Code de 1986 (le "Code"), ou qui est autrement imposé en vertu des Sections 1471 à 1474 du Code, de toutes réglementations ou conventions prises pour leur application, de toutes leurs interprétations officielles ou de toute loi prise pour appliquer une approche intergouvernementale de celles-ci, et (iii) à toute retenue à la source ou tout prélèvement libératoire devant être effectué en vertu de la Section 871(m) du Code.

Assemblées Générales - Les modalités des Titres contiendront des dispositions relatives à la convocation d'assemblées générales des titulaires de ces Titres, afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettront à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris ceux qui n'auront pas assisté et voté à l'assemblée concernée et ceux qui auront voté d'une manière contraire à celle de la majorité.

Représentant des Titulaires - Les Titulaires ne seront pas regroupés en une Masse.

Rang de créance des valeurs mobilières

Les Titres sont des obligations non subordonnées et non assorties de sûretés de l'Émetteur et viennent au même rang entre eux.

Restrictions au libre transfert des valeurs mobilières

Il n'y a aucune restriction à la libre négociabilité des titres.

Politique de dividende ou de distribution

Sans objet.

Où les valeurs mobilières seront-elles négociées?

Admission à la négociation

Une demande a été présentée par l'Émetteur (ou pour son compte) en vue de faire admettre les Titres à la négociation sur Euronext Access Paris.

Les valeurs mobilières font-elles l'objet d'une garantie?

Nature et portée de la garantie

Les obligations en vertu de la garantie sont des obligations senior préférées (au sens de l'article L.613-30-3-1-3° du Code monétaire et financier) et non assorties de sûretés de BNPP et viendront au même rang que toutes les autres obligations présentes et futures senior préférées et non assorties de sûretés soumises à des exceptions qui peuvent au cours du temps être obligatoires en vertu du droit français. Dans le cas où BNPP fait l'objet d'un renflouement interne, mais sans que BNPP B.V. n'en fasse l'objet, les obligations et/ou montants dus par BNPP, au titre de la garantie, devront être réduits afin de prendre en compte toutes les réductions ou

modifications appliquées aux dettes de BNPP résultant de l'application du renflouement interne de BNPP par toute autorité de régulation compétente (y compris dans une situation où la garantie elle-même ne fait pas l'objet d'un tel renflouement interne).

Le Garant garantit inconditionnellement et irrévocablement à chaque Titulaire de titres que si, pour une raison quelconque, BNPP B.V. ne paie pas une somme payable par elle ou n'exécute pas une autre obligation relative à une Garantie à la date spécifiée pour ce paiement ou cette exécution, le Garant, conformément aux Conditions, paiera cette somme dans la devise dans laquelle ce paiement est dû en fonds immédiatement disponibles ou, selon le cas, exécutera ou fera exécuter l'obligation concernée à la date d'échéance de cette exécution.

Description du garant

Les Titres seront inconditionnellement et irrévocablement garantis par BNP Paribas ("BNPP" ou le "Garant") en vertu d'une garantie de droit français signée par BNPP le 1 juillet 2022 (la "Garantie"). Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : R0MUWSFPU8MPRO8K5P83. Le Garant a été constitué en France sous la forme d'une société anonyme de droit français et agréée en qualité de banque, dont le siège social est situé 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris, France. Les notations de crédit à long terme de BNPP sont : A+ avec une perspective stable (S&P Global Ratings Europe Limited), Aa3 avec une perspective stable (Moody's Investors Service Ltd.), AA- avec une perspective stable (Fitch Ratings Ireland Limited) (qui est la notation long-terme attribuée à la dette senior préférée de BNPP par Fitch Ratings Ireland Limited) et AA (low) avec une perspective stable (DBRS Rating GmbH) et les notations de crédit à court terme de BNPP sont : A-1 (S&P Global Ratings Europe Limited), P-1 (Moody's Investors Service Ltd.), F1+ (Fitch Ratings Ireland Limited) et R-1 (middle) (DBRS Rating GmbH).

L'organisation de BNP Paribas a évolué en 2021 et repose désormais sur trois pôles opérationnels: Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

Corporate and Institutional Banking (CIB): Global Banking, Global Markets, Securities Services.

Commercial, Personal Banking & Services (CPBS):

- les banques commerciales de la zone euro: Banque Commerciale en France (BCEF), BNL banca commerciale (BNL bc), Banque Commerciale en Italie, Banque Commerciale en Belgique (BCB) et Banque Commerciale au Luxembourg (BCL).

- les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour de : Europe Méditerranée, pour couvrir les banques commerciales hors zone euro et aux États-Unis, notamment l'Europe centrale, l'Europe de l'Est, la Turquie et l'Afrique, et BancWest aux États-Unis.

- les services financiers: BNP Paribas Personal Finance, Arval et BNP Paribas Leasing Solutions, les nouveaux métiers digitaux (en particulier Nickel, Floa, Lyf) et BNP Paribas Personal Investors.

Investment & Protection Services (IPS): l'Assurance (BNP Paribas Cardif) et Gestion Institutionnelle et Privée : BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Real Estate, BNP Paribas Principal Investments (la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas) et BNP Paribas Wealth Management.

Au 30 juin 2022, les principaux actionnaires étaient la Société Fédérale de Participations et d'Investissement ("SFPI"), société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'Etat belge, qui détient 7,80% du capital social, BlackRock Inc. qui détient 5,90% du capital social et le Grand-Duché de Luxembourg, qui détient 1% du capital social.

Informations financières clés afin d'évaluer la capacité du garant à remplir ses engagements au titre de la garantie

Compte de résultat					
	Année	Année-1	Année-2	Intermédiaire	Valeur intermédiaire pour la même période de l'année précédente pour comparaison
En millions d'€	31/12/2021*	31/12/2020	31/12/2019	30/09/2022*	30/09/2021*
Produits d'intérêts nets	19 238	21 312	21 127	15 435	14 575
Commissions	10 362	9 862	9 365	7 530	7 557
Gains nets sur instruments financiers	7 777	7 146	7 464	7 758	6 354
Produit Net Bancaire	43 762	44 275	44 597	36 255	33 166
Coût du risque	-2 971	-5 717	-3 203	(2 307)	(2 436)
Résultat d'exploitation	11 325	8 364	10 057	10 213	8 746
Résultat net, part du Groupe	9 488	7 067	8 173	8 046	7 182
Résultat par action	7,26	5,31	6,21	6,19	5,49
Bilan					
	Année	Année-1	Année-2	Intermédiaire	Valeur intermédiaire pour la même période de l'année précédente pour comparaison
En millions d'€	31/12/2021*	31/12/2020	31/12/2019	30/09/2022*	30/09/2021*
Total des actifs	2 634 444	2 488 491	2 164 713	3 009 340	2 725 667
Dettes représentées par un titre	220 106	212 351	221 336	228 110	238 202
Dont dettes senior préférées à moyen long terme	78 845**	82 086**	88 466**	n.a	n.a
Dettes subordonnées	25 667	23 325	20 896	n.a	n.a
Prêts et créances sur la clientèle	814 000	809 533	805 777	869 500	835 693
Dettes envers la clientèle	957 684	940 991	834 667	1 015 649	1 022 323
Capitaux propres (part du Groupe)	117 886	112 799	107 453	120 764	116 169
Créances douteuses / encours bruts***	2%	2,1%	2,2%	1,7%	2%
Ratio Common Equity Tier 1 (CET1)	12,9%	12,8%	12,1%	12,1%	13%
Ratio de fonds propres total	16,4%	16,4%	15,5%	15,9%	16,6%
Ratio de levier****	4,1%	4,4%	4,6%	3,9%	3,9%

(*) En application d'IFRS5

(**) Périmètre prudentiel

(***) Encours dépréciés (stage 3), bilan et hors bilan, non nettés des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres sur les encours bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, bilan et hors bilan, y compris titres au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance).

(****) Sans l'effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème (calculé conformément à l'article 500 ter du Règlement UE n° 2020/873). L'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème a pris fin le 31 mars 2022. Entre le 30 septembre 2021 et le 31 mars 2022, le Groupe n'a pas opté pour cette exemption temporaire.

Principaux facteurs de risque liés au garant

1. Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné au titre du risque de crédit et de contrepartie pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.
2. Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BNP Paribas, pourrait provoquer des pertes significatives d'informations relatives aux clients, nuire à la réputation du Groupe BNP Paribas et provoquer des pertes financières.
3. Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe BNP Paribas au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.
4. Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe BNP Paribas ainsi que de la dette du Groupe BNP Paribas pourraient avoir un effet défavorable sur son résultat net et sur ses capitaux propres.
5. L'accès du Groupe BNP Paribas au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs
6. Le contexte économique et financier défavorable a eu par le passé, et pourrait avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe BNP Paribas et les marchés dans lesquels il opère.
7. Des mesures législatives et réglementaires prises ces dernières années, en particulier en réponse à la crise financière mondiale, ainsi que des nouvelles propositions de loi, pourraient affecter de manière substantielle le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel elle opère.
8. En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BNP Paribas pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales, et pourrait subir des pertes à la suite d'un contentieux privé, en lien ou non avec ces sanctions.
9. Les épidémies et pandémies, y compris la pandémie de coronavirus en cours (COVID-19) et leurs conséquences économiques, peuvent affecter négativement les activités, les opérations, les résultats et la situation financière du Groupe.

Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières?

Principaux facteurs de risque spécifiques aux valeurs mobilières

Il existe également des risques liés aux Certificats, notamment :

1. Risque relatif à la structure des Titres :

Produits à effet de levier Constant : Les investisseurs peuvent être exposés à une perte partielle ou totale de leur investissement. Le rendement de ces Titres dépend de la performance quotidienne du ou des Sous-Jacent(s) de Référence, et remboursements automatiques anticipés. Les produits à effet de levier Constant sont généralement adaptés à des investissements à court terme intra journalier ou de quelques jours ; des investissements de ce type détenus pour une période plus longue peuvent être affectés par la volatilité des conditions de marché qui peuvent avoir un impact négatif sur la performance des Sous-Jacents de Référence. Les Certificats Bull et Bear (Formule de Paiement Final ETS 2300) sont conçus pour la négociation à court terme ou intrajournalière uniquement car ils sont valorisés sur la base de leur performance quotidienne cumulée.

2. Risque relatif au Sous-jacent et à ses Perturbations et Ajustements :

À la différence d'un investissement direct dans une ou des Actions, des Actions Composées, des GDR et/ou des ADR composant la ou les Références Sous-jacentes (collectivement la/les « Action(s) »), un investissement dans des Titres Actions ne donne pas droit aux Titulaires de voter ou de recevoir des dividendes ou des distributions (sauf stipulation contraire dans les Conditions Définitives). Par conséquent, le rendement des Titres Actions ne sera pas le même que celui d'un investissement direct dans la ou les Actions concernées et pourrait être inférieur à celui d'un investissement direct : l'exposition à une ou plusieurs actions (y compris des actions qui sont attachées les unes aux autres et qui sont négociées comme une seule unité (les "Actions Jumelées")), des risques de marché similaires à ceux liés à un investissement direct dans un titre de capital, global depositary receipt ("GDR") ou American depositary receipt ("ADR"), des cas d'ajustement potentiels ou des événements exceptionnels affectant les actions, un dérèglement du marché ou le défaut d'ouverture d'une bourse, qui peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur et la liquidité des Titres, et le fait que l'Emetteur ne fournira pas d'informations post-émission sur le Sous-Jacent de Référence.

3. Risque relatif aux marchés sur lesquels sont négociés les Titres :

Facteurs affectant la valeur et le cours des Titres : Le cours des Titres peut être affecté par un certain nombre de facteurs dont, notamment, le prix, la valeur ou le niveau de la ou des Références Sous-jacentes, le temps restant jusqu'à la date de remboursement prévue des Titres, la volatilité réelle ou implicite associée à la ou aux Références Sous-jacentes et le risque de corrélation de la ou des Références Sous-jacentes concernées. La possibilité que la valeur et le cours des Titres fluctuent (de manière positive comme négative) dépend d'un certain nombre de facteurs, que les investisseurs doivent examiner attentivement avant d'acheter ou de vendre des Titres.

4. Risque juridique :

Assemblées générales : Les modalités des Titres contiendront des dispositions relatives à la convocation d'assemblées générales des titulaires de ces Titres, afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettront à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris ceux qui n'auront pas assisté et voté à l'assemblée concernée et ceux qui auront voté d'une manière contraire à celle de la majorité.

Section D - Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière?

Conditions générales et calendrier prévisionnel de l'offre

Les Titres seront intégralement souscrits par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. en sa qualité de Gestionnaire le 10 mars 2023. Une demande a été présentée par l'Emetteur (ou pour son compte) en vue de faire admettre les Titres à la négociation sur Euronext Access Paris. Cette émission de Titres est offerte dans le cadre d'une Offre Non-exemptée en France.

Estimation des dépenses totales liées à l'émission et/ou à l'offre, y compris une estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur ou l'offreur

Il n'existe pas de dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur.

Qui est l'offreur et/ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation?

Description de l'offreur

BNP Paribas Warrants & Certificats, 20 boulevard des Italiens 75009 Paris France, n° 0 800 235 000. Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : ROMUWSFPU8MPRO8K5P83.
L'offreur a été constitué en France sous la forme d'une société anonyme de droit français.

Pourquoi ce prospectus est-il établi?

Utilisation et montant net estimé du produit

Les produits nets de l'émission des Titres seront affectés aux besoins généraux de financement de l'Emetteur. Ces produits pourront être utilisés pour maintenir des positions sur des contrats d'options ou des contrats à terme ou d'autres instruments de couverture.
Produit net estimé : 14 950 EUR.

Convention de prise ferme

Non applicable.

Principaux conflits d'intérêts liés à l'offre ou à l'admission à la négociation
--

Tout Agent Placeur et ses affiliés peuvent aussi avoir été impliqué, et pourrait dans le futur être impliqué, dans des transactions de banque d'investissement ou commerciale avec, ou lui fournir d'autres services à, l'Émetteur et son Garant et leurs affiliés dans le cours normal de leurs activités.

Diverses entités au sein du groupe BNPP (y compris l'Émetteur et le Garant) et les Sociétés affiliées assument différents rôles en rapport avec les Titres, notamment celui d'Émetteur des Titres et d'Agent de Calcul des Titres et peuvent également s'engager dans des activités de négociation (y compris des activités de couverture) relatives au Sous-jacent et à d'autres instruments ou produits dérivés basés sur le Sous-jacent, ou liés à celui-ci, qui peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts potentiels.

BNP Paribas Arbitrage SNC, qui agit en tant que Gestionnaire et Agent de Calcul, est une Société affiliée de l'Émetteur et du Garant, et des conflits d'intérêts potentiels peuvent exister entre elle et les titulaires de Titres, y compris en ce qui concerne certaines décisions et jugements que l'Agent de Calcul doit prendre. Les intérêts économiques de l'Émetteur et de BNP Paribas Arbitrage SNC en tant que Gestionnaire et Agent de Calcul sont potentiellement contraires aux intérêts des Titulaires en tant qu'investisseurs dans les Titres.

Exception faite de ce qui est mentionné ci-dessus, aucune personne intervenant dans l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Émetteur, un intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'offre, y compris des intérêts conflictuels.

N° de Souche / Code ISIN	Nbre de Titres émis	Nbre de Titres	Code Mnemonique	Prix d'émission par Titre (exprimé dans la Devise de Calcul)/ Bull CV ₀ / Bear CV ₀	Bull / Bear	Effet de Levier (Leverage Factor)	Pourcentage du Seuil de Réinitialisation (Reset Threshold Percentage)	Pourcentage de Dividende	Commission de Gestion (Fee / Fee Range)	Marge d'intérêt (Interest Margin (Min / Max))	Coût de Couverture (Hedging Cost (Min / Max))	Taux d'Intérêt de Référence (Reference Floating Rate Option)	Page du Taux d'Intérêt de Référence	Date de Remboursement / maturité ouverte	SPECIFIED SECURITIES PURSUANT TO SECTION 871(m)
FRBNPP0459D5	50 000	150 000	M00GB	EUR 10*	Bull	10	9%	85%	2% / (0% ; 10%)	0% / -5% / 5%	0% / -10% / 10%	EURIBOR 1M	EURIBOR1MD=	Open-end	No

*As at the initial Issue Date 09/05/2022

N° de Souche / Code ISIN	Type de l'Action	Société / Action	Devise	Code ISIN de l'Action	Site Internet de l'Action	Bourse	Site Internet de la Bourse	Taux de Change	Prix d'observation	Source du Prix d'observation
FRBNPP0459D5	Ordinary	EURAZEO SE	EUR	FR0000121121	www.eurazeo.com	Euronext Paris	www.euronext.com	1	Traded price	Exchange